

## PIECES

- Pièce n°1 :** Lettre de Monsieur Bruno Vieillefosse à Monsieur Florian Bachelier, 16 avril 2025
- Pièce n°2 :** Attestation de témoin de Madame Catherine Leroy du 22 avril 2025
- Pièce n°3 :** Attestation de témoin de Monsieur Robin Freret du 23 mars 2025
- Pièce n°4 :** Attestation de témoin de Monsieur Thomas Fleury du 25 avril 2025
- Pièce n°5 :** Attestation de témoin de Monsieur Abdelghaffar Arrab du 25 avril 2025
- Pièce n°6 :** Attestation de témoin de Monsieur Redouane Ourarou du 25 avril 2025
- Pièce n°7 :** Attestation de témoin de Madame Delphine Gauvin du 28 avril 2025
- Pièce n°8 :** Attestation de témoin de Monsieur Pierre-Alexandre Houver du 28 avril 2025
- Pièce n°9 :** Attestation de témoin de Monsieur Arthur Gourio du 28 avril 2025
- Pièce n°10 :** Attestation de témoin de Monsieur Nicolas Casellato du 28 avril 2025
- Pièce n°11 :** Attestation de témoin de Madame Rune-Laure Dupont du 30 avril 2025
- Pièce n°12 :** Attestation de témoin de Monsieur Sébastien Garnault du 10 mai 2025
- Pièce n°13 :** Lettre de Monsieur Kevin Teixeira Pontes à Monsieur Florian Bachelier, 10 mai 2025
- Pièce n°14 :** Retranscription libre de l'entretien du 31 mai 2022 entre Monsieur Florian Bachelier et les journalistes du journal Le Monde
- Pièce n°15 :** Lettre de Monsieur Patrice Faure à Monsieur Florian Bachelier, 13 mai 2025



Bruno Vieillefosse

La Rochelle, le 16 avril 2025

Monsieur,

Je crois devoir vous faire part des faits suivants.

Le 21 mars dernier j'ai été contacté par une journaliste du Monde co-rédactrice de l'article publié le 5 juin 2022 sous le titre « *à l'Assemblée nationale, la questure au service des ambitions de Florian Bachelier* ».

Elle m'a demandé si dans le cadre de l'action en diffamation que vous avez engagée, je serais prêt à confirmer la teneur de l'article précité, compte tenu des difficultés qu'elle a rencontrées pour recueillir des témoignages auprès de personnes qui sont toujours en fonction.

Je lui ai dit que je ne pouvais répondre à ses attentes, essentiellement pour des raisons de principe, mais aussi pour des raisons de fait.

Sans préjuger l'exactitude ou la véracité de l'ensemble des affirmations contenues dans l'article en cause, j'ai indiqué à la journaliste que certaines de ces affirmations me semblaient excessives. Plus particulièrement, deux d'entre elles, me concernant plus directement, me paraissaient fausses s'agissant notamment du harcèlement des personnels de Questure qui est évoqué. Les questeurs ont pour principaux interlocuteurs au sein des services de Questure le directeur général des services administratifs et le secrétaire général de la Questure, fonctions que j'ai occupées successivement pendant plus de quatre ans de 2018 à 2022. Pour ce qui me concerne, dans ces deux fonctions, je n'ai jamais eu le sentiment de « *pressions* », ni de recevoir des sollicitations injustifiées « *à toute heure du jour ou de la nuit* », sachant au demeurant que les services de l'Assemblée ont vocation à fonctionner dès lors que l'Assemblée siège, le cas échéant la nuit.

De même, « *la succession de trois secrétaires généraux de la Questure en cinq ans* » résulte uniquement de l'application de la limite d'âge pour moi-même et pour mon prédécesseur qui ne l'a anticipée que de quelques semaines pour occuper le poste de déontologue devenu vacant. J'ai indiqué à l'auteur de l'article en cause, qu'il n'y eut pas la moindre pression des questeurs pour anticiper le départ de mon prédécesseur ou le mien.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Florian Bachelier  
Ancien Questeur de l'Assemblée nationale

## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)



### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : LEROY

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Catherine Anne Victoire

Vos date et lieu de naissance : 10/3/10/21/1971

à No gent - sur - Orne

Votre profession : Fonctionnaire des services de l'Assemblée Nationale

Votre adresse : 58 Rue de Courbe

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 75015 Commune : PARIS

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : En tant que prestataire de l'Assemblée Nationale H. Bochevier exerce une autorité hiérarchique sur les services.

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Secrétaire générale de la Questure de l'Assemblée Nationale. Depuis avril 2022, j'ai été le tire d'arrêt direct de M. Florian Bochetier dans ses fonctions de Questeur jusqu'à l'expiration de son mandat en juin 2022. Dans le cadre de mes fonctions, je n'ai jamais subi de pressions ou de harcèlement de la part de M. Bochetier comme d'aucun autre Questeur.

Au poste que j'occupe, les sollicitations sont inhérentes au fonctionnement d'une institution qui travaille nuit et jour. Néanmoins, les demandes de M. Bochetier n'ont à aucun moment été excessives, n'ont jamais pris la forme d'un harcèlement quelconque.

Elles n'ont en aucun cas été farfelues. Par ailleurs, la succession des secrétaires généraux de la Questure depuis 2020 est due à l'application de la limite d'âge qui a touché mes 2 prédécesseurs.

**Pièce à joindre :**

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

*Catherine Leroy*

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à :

*Paris*

Le

*22.04.2015*

Signature

*[Signature]*

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

13 92 2444

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**   
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname  
**LEROY**

Prénoms / Given names  
**Catherine, Anne, Victoire**

SEXE / Sex - NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth  
**F FRA 03 02 1971**

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth  
**NOGENT-SUR-MARNE**

N° DU DOCUMENT / Document No. DATE D'EXPIR. / Expiry date  
**EK1NJH0F5 30 05 2032**

 **686220**



## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)



### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : FRERET

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Bhin, Pierre, Louis

Vos date et lieu de naissance : 11/10/1992

à Reveu (76)

Votre profession : Responsable communication et Relat° institutionnelles

Votre adresse : 155B rue de Clignancourt

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 75018 Commune : Paris

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

À cours de l'année 2018, j'ai exercé les fonctions de collaborateur parlementaire de Florian Bachelier alors Premier questeur de l'Assemblée nationale. En charge de la communication politique, j'ai travaillé pour lui dans un climat respectueux et amical. Je tiens à préciser que ce collaborateur parlementaire, à l'instar de tout élu, a fortiori s'agissant d'un Premier questeur, demande une grande force de travail, une assiduité particulière et une profonde attachement pour la chose publique. Il m'est arrivé de travailler tardivement ou d'accompagner Florian Bachelier sur des plateaux TV et radio le week-end. Rien de plus normal. Chacun de ces moments partagés a toujours été empreint de respect. Je n'ai jamais été le témoin direct des "faits" relatés par le journal Le Monde. Je peux, en mon nom personnel, témoigner d'une assiduité de travail studieuse et agissante. J'en veux notamment pour preuve les lieux qui me lient encore à Florian Bachelier, puis de sept ans après notre collaboration. Je tiens également à préciser que j'ai quitté son équipe parlementaire moins d'un an après mon arrivée pour des raisons qui tiennent uniquement à un choix de carrière. J'ai eu effet décidé de rejoindre l'équipe de Franck Riester, alors ministre de la Culture. Pour terminer, je précise avoir répondu aux questions d'une journaliste du Monde dans le cadre du papier viré. Les propos n'ont pas été repris.

## Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

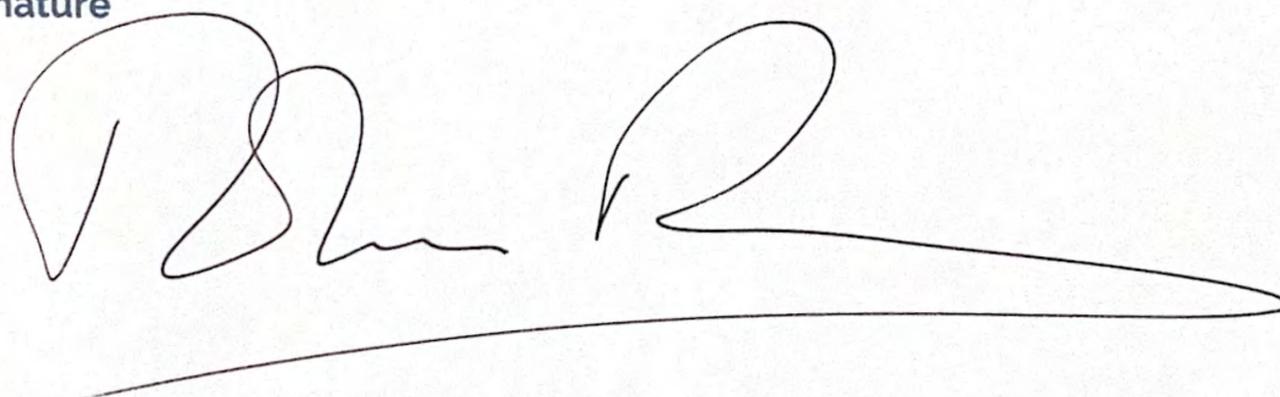
### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Robin FRERET

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Paris Le 12/03/2025

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : FLEURY

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Thomas Gilles Marcel Pierre

Vos date et lieu de naissance : 10.2.1931.1997

à RENNES

Votre profession : chargé de clientèle particulier

Votre adresse : 20 Rue Margais Martin

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 35000 Commune : RENNES

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

De septembre 2020 à juin 2022, j'ai été collaborateur parlementaire du député de la 8<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine et Premier Querleur de l'Assemblée nationale Nicolas Bachelin.

A ce titre j'ai eu l'opportunité de l'accompagner rencontrer les habitants, représentants associatifs et dirigeants d'entreprise de la 8<sup>e</sup> circo d'Ille et Vilaine. Je peux me vanter d'être le relais entre les administrations et les institutions de l'Etat et de contribuer à sa communication.

Ces deux années ont été pour moi l'occasion de développer au mieux un esprit d'analyse et un sens de l'écoute. Qualités que j'ai pu développer auprès de M. Bachelin.

La fin du mandat n'aurait pas pu être si-elle, c'est dû au fait que ma collaboration avec M. Bachelin s'est arrêtée.

Si d'ailleurs il avait été si-elle, c'est avec joie que je lui aurais à nouveau proposé mes services.

**Pièce à joindre :**

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

Thomas Sku

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à :

Reims

Le

25/06/2025

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD



NOM / Surname

FLEURY

Prénoms / Given names

Thomas, Gilles, Marcel, Pierre

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality

M FRA

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth

RENNES

DATE DE NAISS / Date of birth

02 03 1997

N° DU DOCUMENT / Document No.

EJGLV2GF3

DATE D'EXPIR / Expiry date

21 06 2032

904005







Nous sommes là pour vous aider

N° 11527\*03

cerfa

### Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)



#### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : ARRAB

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : ABDELGHAFAR

Vos date et lieu de naissance : 05/11/1983

à RENNES

Votre profession : \_\_\_\_\_

Votre adresse : 42 B RUE DU DOCTEUR FERRAND

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 35200 Commune : RENNES

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : COLLABORATEUR PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ BACHELIER DU 20/01/2021 AU 19/06/2022

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Durant ma collaboration avec Monsieur Florian Bachelier en qualité de collaborateur parlementaire, ce dernier a toujours fait preuve d'une bienveillance constante et d'un management exemplaire.

Monsieur Bachelier a su instaurer un climat de travail respectueux et équilibré, en veillant à la qualité des échanges de son équipe et également au respect des missions confiées.

A aucun moment je n'ai subi de pression injustifiée, de comportements inappropriés ou de situations relevant du harcèlement. Bien au contraire, Monsieur Bachelier a systématiquement accordé une attention bienveillante à mes besoins spécifiques (parentalité, autorisation de congés pour célébrations religieuses).

J'atteste par ailleurs que Monsieur Bachelier a toujours valorisé les efforts de ses équipes. Son management à la fois exigeant et humain a favorisé mon développement professionnel tout en préservant mon bien-être.

Cette attestation est établie en toute objectivité et sincérité, pour attester des conditions de travail positives que j'ai connues sous sa direction.

**Pièce à joindre :**

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) : ABDELGHAFAR ARRAB  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : RENNES Le 25.04.2025

Signature

A handwritten signature consisting of several overlapping, stylized loops and lines.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD



NOM / Surname

**ARRAB**

Prénoms / Given names

**Abdelghaffar**

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality

**M FRA**

DATE DE NAISS. / Date of b

**05 11 1983**

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth

**RENNES**

N° DU DOCUMENT / Document No.

**YWF82VFW2**

DATE D'EXPIR. / Expiry date

**14 02 2033**

**148801**





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Monsieur Redouane OURAOU, demeurant au 159 avenue Malakoff, Paris XVIème, atteste sur l'honneur les éléments décrits ci-après.

Chef de cabinet de Monsieur Florian BACHELIER, de janvier 2018 à juillet 2020, j'ai eu par mes fonctions *de facto* une relation privilégiée de travail avec mon employeur et un rôle de coordination de son équipe, ce qui m'a donc permis d'observer de près son management.

A ce titre, le Premier Questeur était toujours soucieux du bien-être au travail de chacun de ses collaborateurs. Il était important pour lui que chacun se sente épanoui dans sa mission.

D'ailleurs, les réunions hebdomadaires qu'il présidait lui permettaient notamment de créer de la cohésion, de nous motiver à travers les projets que nous avons à mener ensemble, et ainsi créer un vrai esprit d'équipe. En outre, sa porte était constamment ouverte pour répondre aux interrogations de chacun.

Par ailleurs, Monsieur Florian BACHELIER savait faire preuve de reconnaissance vis-à-vis de ses collaborateurs, notamment en matière de rémunération pour gratifier le travail fourni.

A titre personnel, j'ai ainsi pu bénéficier d'une augmentation de plus de 15% au cours de mon contrat de travail.

De plus, le Premier Questeur tenait à verser une prime de fin d'année importante à chacun de ses collaborateurs, en sus du 13<sup>ème</sup> mois, sachant que cette prime était versée à l'unique appréciation de l'employeur et n'était donc pas automatique.

Ainsi, plusieurs députés s'y refusaient pour ne pas diminuer leur crédit collaborateur, ce qui n'était pas le cas de Monsieur Florian BACHELIER.

Au cours de ces années de travail auprès du Premier Questeur, j'ai également pu témoigner, à titre personnel, de sa grande bienveillance et humanité. Par exemple, lorsque j'ai dû être opéré, il a pris le temps de prendre de mes nouvelles à chaque étape et m'a accordé les jours de congés nécessaires dont j'avais besoin pour me rétablir pleinement.

Enfin, je peux affirmer, par la présente, que je n'ai constaté aucune forme de pression ou de harcèlement ni à mon égard, ni à l'égard des collaborateurs de l'équipe ou du personnel de l'Assemblée nationale.

Seule l'exigence était maître-mot mais celle-ci était inhérente à la fonction que nous occupions, à l'Institution que nous servions et au moment politique que nous vivions.

Je suis conscient qu'une fausse déclaration m'expose à des poursuites et que ce certificat pourra être utilisé en justice.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

Redouane OURAOU  




## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame  Monsieur  
Votre nom de famille (nom de naissance) : GALLVIN  
Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_  
Vos prénoms : Déborah - Jacqueline  
Vos date et lieu de naissance : 22.06.1972  
à Poitiers (Vienne)  
Votre profession : Assistante Doctor et Gesteur Assemblée notariale  
Votre adresse : 85, rue de la Concorde  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal 75001 Commune : PARIS  
Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'ai assisté pendant toute la durée de 6<sup>1</sup><sup>re</sup> le gildern, N. Bachelier, alors Premier Questeur de l'Assemblée nationale. À ce poste, j'ai géré la correspondance et l'agenda -

En relations constantes et directes avec N. Bachelier je n'ai jamais subi de pression particulière de sa part, ni été témoin de situations conflictuelles au sein de l'équipe - L'ambiance était sereine et agréable -

La confiance a toujours été de mise - Si problème posé, j'en faisais part à J. Bachelier qui veillait à ce qu'il apporte une solution rapide et satisfaisante -

Certes, le rythme de travail était soutenu, mais jamais au-delà des horaires classiques - N. Bachelier était un employeur exigeant mais attentif et toujours à l'écoute -

Souvenir de monstère un lieu de qualité, il avait le gentillesse de m'offrir un magnifique banquet pour mes anniversaire -

Ce fut une expérience gratifiante que d'avoir travaillé à ses côtés pendant ses années de mandature -

Je précise enfin que je n'ai jamais été interrogé par le journal "le Monde" sur mes relations de travail avec Florian Bachelier.

**Pièce à joindre :**

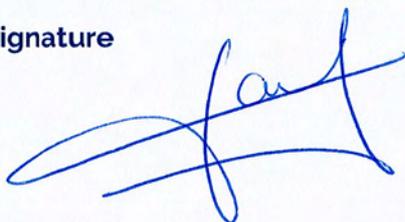
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Daphine GAUVIN  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Paris Le 28/04/2025

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : Houwer

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Pierre-Alexandre, Armand, Lucien

Vos date et lieu de naissance : |\_2|\_5|\_1|\_0|\_1|\_9|\_8|\_9|

à Thionville

Votre profession : Public Policy Manager

Votre adresse : 23, avenue Jules Maniez

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal |\_3|\_5|\_0|\_0|\_0|\_0| Commune : Rennes

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : Collaborateur parlementaire du Député Florian Bachelier

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts"







## Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Pierre-Alexandre Houver

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Rennes Le 12.10.14

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.





## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : GOURLO

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : ARTHUR, CHARLES

Vos date et lieu de naissance : 26.07.1999

à SAINT-BRIEUC

Votre profession : CHARGÉ D'AFFAIRES PUBLIQUES

Votre adresse : 2 rue Albert de MUN

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 92600 Commune : Asnières - Sur - Seine

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : Lien de subordination entre janvier et juin 2022.

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

En tant qu'étudiant en Master 2 à l'Université de Rennes 1, j'ai eu l'opportunité d'effectuer un stage de deux mois au sein de l'équipe parlementaire de Florian Bachelier. Dès les premiers jours, j'ai constaté la cohésion et la bienveillance qui régnent dans les relations au sein de l'équipe en circonscription, à l'Assemblée nationale et à la Bresture. L'ambiance de travail était à la fois professionnelle et conviviale, sans aucune forme de pression ou de "management inapproprié".

C'est dans ce contexte que, lorsqu'il m'a été proposé de poursuivre cette collaboration en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin du mandat de Florian Bachelier en tant que collaborateur parlementaire, j'ai naturellement accepté. Dans le cas contraire, si j'avais subi ou constaté un comportement hiérarchique déplacé, inadapté, humiliant ou dysfonctionnel, je n'aurais pas donné suite à sa proposition.

En tant que collaborateur, j'ai eu l'occasion de préparer et d'accompagner Florian Bachelier sur un certain nombre de rendez-vous en circonscription durant 4 mois. Les relations et les échanges entre nous ont toujours été professionnels, extrêmement courtois et bienveillants. Les demandes du député sont par ailleurs toujours intervenues au ds horaires normaux de travail.

## Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

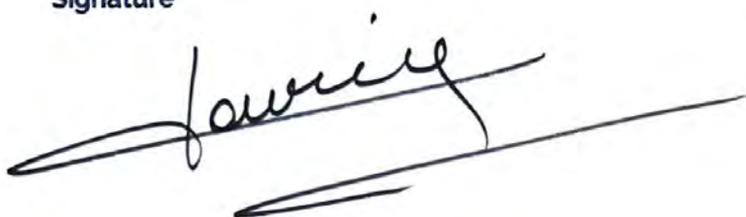
### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Arthur Gouard

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Asnières - sur - Seine Le 28.06.25

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gouard', is written over a horizontal line. Below this line, there is a second, longer horizontal line that is also handwritten.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD



NOM / Surname

GOURIO

Prénoms / Given names

Arthur, Charles

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality

M FRA

DATE DE NAISS / Date of birth

26 07 1999

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth

SAINT-BRIEUC

N° DU DOCUMENT / Document No

NPCTLXAJ3

DATE D'EXPIR / Expiry date

28 11 2034

104040



## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)



### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : CASELLATO

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Nicolas

Vos date et lieu de naissance : | 10 | | 01 | | 1987 |

à TARBES

Votre profession : chargé de procédure parlementaire

Votre adresse : 14 place de l'Hôtel de Ville

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 92600 Commune : ASNIÈRES S/ SEINE

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : J'ai été collaborateur de N. BACHELIER d'août 2021 à juillet 2022

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

" Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts "

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

D'avril 2021 à juillet 2022, j'ai été le collaborateur direct de N. BACHELIER à l'Assemblée Nationale, chargé de la chefferie de cabinet. Je peux témoigner de la grande qualité de votre relation professionnelle, basée sur une confiance et une estime réciproques que nous avons su nous, N. BACHELIER a toujours pris à cœur d'être digne des fonctions qu'il occupait ainsi que du mandat qui lui avait été confié par ses électeurs. Travailleur, exigeant mais surtout humain, mon expérience passée à ses côtés m'a considérablement enrichi.

À aucun moment je n'ai été témoin - ni m'ai personnellement subi - de quelque pression ou harcèlement moral de sa part. En tant que chef d'une équipe, N. BACHELIER a su instaurer une relation de travail saine, exigeante mais agréable entre tous ses collaborateurs, à qui de surcroît il savait laisser beaucoup d'autonomie.

Il m'a fait personnellement progresser et je puis dire combien tout ce temps passé à travailler à ses côtés aura créé les conditions d'une relation durable entre nous.

## Pièce à joindre :

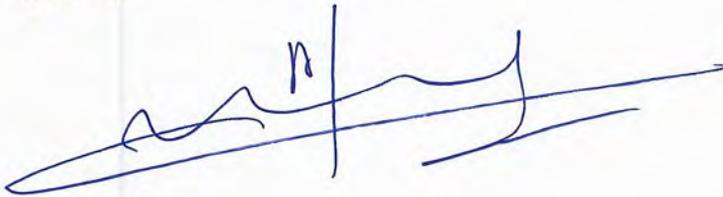
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Nicolas GABELLATO  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Paris Le 28.04.2015

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)



### Votre identité :

Madame  Monsieur  
Votre nom de famille (nom de naissance) : Dupont  
Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : Dupont d'Apremont  
Vos prénoms : Rune-Laure, Alys Apolline  
Vos date et lieu de naissance : 07/02/1995  
à Cosne-Cours-sur-Loire  
Votre profession : Responsable de Projet  
Votre adresse : 3A, rue du 10<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : 35000 Commune : Rennes  
Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main).

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Ayant exercé la fonction de collaboratrice parlementaire auprès de M. Florian Bachelier de janvier 2019 jusqu'à la fin de son mandat, j'ai pu, à ce titre, être témoin direct de son mode de management ainsi que des conditions de travail au sein de son équipe.

Contrairement aux affirmations relayées dans l'article publié par Le Monde, je n'ai jamais été témoin de comportements inappropriés de la part de M. Bachelier dans l'exercice de ses fonctions. Bien au contraire, j'ai toujours évolué dans un environnement de travail sain, respectueux et particulièrement stimulant.

L'ambiance au sein de l'équipe parlementaire était à la fois studieuse, collaborative et bienveillante. Les échanges avec M. Bachelier étaient fréquents, constructifs et se déroulaient dans un esprit de confiance. M. Bachelier attachait une grande importance à la qualité du dialogue avec ses collaborateurs, favorisant l'expression des idées et l'implication de chacun dans les prises de décision.

Son mode de management reposait sur l'écoute, la bienveillance et la reconnaissance du travail accompli. Il savait ~~valoriser~~ valoriser les compétences de son équipe et s'adapter ~~en~~ en fonction des besoins individuels. À titre personnel, cette collaboration m'a permis de monter en compétences, de prendre progressivement plus de responsabilités et de développer une réelle autonomie dans mes missions.

M. Bachelier faisait également preuve d'attention à l'égard des contraintes personnelles et familiales de ses collaborateurs, instaurant un cadre de travail respectueux de l'équilibre de chacun.

**Pièce à joindre :**

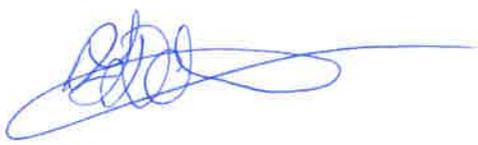
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Dupont Anne-Laure  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Rennes Le 30/04/2025

**Signature**



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.







## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame

Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : GARNAULT

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Sebastien Jacques Guy Alain

Vos date et lieu de naissance : 27 04 1984

à FONTAINEBLEAU

Votre profession : Chef d'entreprise

Votre adresse : 3 avenue Henri Fréville

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 35200 Commune : RENNES

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : J'ai été directeur de campagne puis de cabinet de mai à octobre 2017

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts"

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

De mai 2017 au 18 juin de la même année, j'ai dirigé la campagne des candidat Florian Bachelier. Dans un contexte tendu, et une actualité dense, nous avons fait face à une campagne intense et exigeante. Au cours de ces semaines, la pression et la tension ont été importantes. Face au défi, le candidat a été un soutien moral précieux, notamment lors des baisses d'optimisme. L'exigence du moment et des fonctions auquel il candidait ne l'ont jamais poussé à élever la voix, se défendre sur les équipes, ni manquer de respect aux militants, aux équipiers ou aux opposants.

Une fois élu, j'ai suivi le député à l'Assemblée pour mettre en place l'équipe parlementaire, suite à son éléction en tant que 1<sup>er</sup> Questeur. Si les méthodes du secteur privé ont pu surprendre l'administration et ses habitudes, la mise en place du fonctionnement de l'équipe s'est déroulée dans le respect des personnes et de leur grade. Une fois encore, aucune colère, aucun manque de respect ou de menace ne s'est été imposé. Des désaccords politiques ont toutefois pu être exprimés, discutés puis arbitrés, sans qu'à aucun moment je ne me sois senti personnellement d'un manquement ou d'une pensée qui m'ont été imposés.

Enfin, les fonctions et la dynamique de l'arrivée d'un nouveau Président et d'un nouveau parlement ont imposé un rythme de travail dense qui n'est pas anormal lorsque l'on exerce des fonctions au Parlement. Ce rythme a suivi celui de l'agenda des Hautes, sans qu'il ne m'ait été imposé. Il est inhérent au poste que j'ai accepté.

## Pièce à joindre :

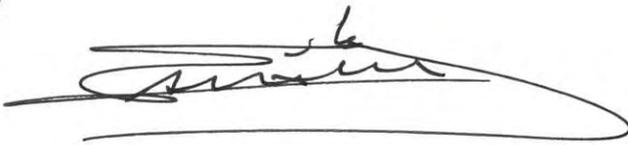
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Sebastien Gauvain  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Remmes Le 10.10.2021

Signature



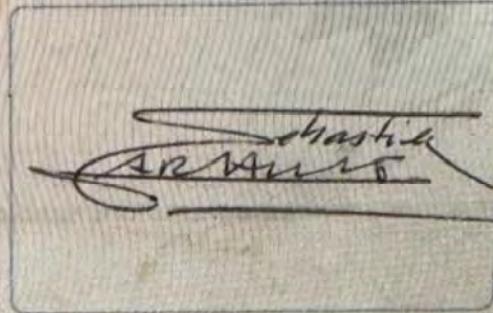


Εκδοθέν του οδοιπορίου / Page reserved for issuing authorities  
Leathanaigh in áirithe d'údarás eisiúna  
Pagina riservata all'autorità  
Opmerkingen van bevoegde instanties  
Página reservada às entidades competentes  
para emitir o passaporte / Varattu passinantoviranomaisille  
Förbehållet utlämnande myndighet.

Ce passeport contient un composant électronique.  
Il convient d'en prendre soin, et en particulier  
de ne pas le plier, le perforer, l'exposer à des températures  
extrêmes ou à une humidité excessive.

This passport contains sensitive electronics.  
For best performance please do not bend,  
perforate or expose to extreme temperatures  
or excess moisture.

Signature du titulaire / Holder's signature



**PASSEPORT**  
PASSPORT



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Type / Type Code du pays / Country code Passeport n° / Passport no.  
P FRA 16CP32057

Nom / Surname (1)

GARNAULT

Prénoms / Given names (2)

Sébastien, Jacques, Guy, Alain

Nationalité / Nationality (3)

Française

Sexe / Sex (5) Taille / Height (12) Couleur des yeux / Colour of eyes (13)

M 1,78 m BLEUE

Date de naissance / Date of birth (4) Lieu de naissance / Place of birth (6)

27 04 1984

FONTAINEBLEAU

Date de délivrance / Date of issue (7)

07 09 2016

Domicile / Residence (11)

12 RUE HOCHÉ  
35000 RENNES  
FRANCE

Autorité / Authority (9)

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine RENNES

Date d'expiration / Date of expiry (8)

06 09 2026



De : Monsieur Kevin TEIXEIRA PONTES  
À : Monsieur Florian BACHELIER

Paris, le 10 mai 2025

Monsieur,

Je vous expose ci-après les faits que je juge utiles de porter à votre connaissance.

Le 17 mars 2025, j'ai été contacté, via une application de messagerie instantanée, par une journaliste du journal *Le Monde*, co-auteur d'un article publié le 5 juin 2022, intitulé : "*À l'Assemblée nationale, la questure au service des ambitions de Florian Bachelier*".

Surpris par cette prise de contact tardive, la journaliste m'a indiqué qu'il ne s'agissait "*pas d'un papier*", mais d'une démarche visant à "*gérer l'offre de preuve pour la justice*". Sa demande était claire : savoir si je disposais d'éléments susceptibles d'étayer ses propos, tels que des "*mails envoyés tard*" ou des "*demandes urgentes un peu absurdes*".

Cette approche m'a surpris à double titre : d'une part par son objet, d'autre part parce qu'il aurait été plus professionnel — et surtout plus conforme à la déontologie journalistique — de procéder à ces vérifications en amont, avant la publication de l'article. Cela aurait permis de s'assurer que l'enquête reposait sur des faits établis, et non sur de simples allégations.

Je souligne par ailleurs que je n'ai jamais été sollicité dans le cadre de l'article publié le 5 juin 2022, et ce, malgré plus d'un an passé à vos côtés.

Le cœur du métier de journaliste repose sur la recherche rigoureuse de la vérité : identifier, recouper et vérifier les sources. Le traitement éthique de celles-ci — qu'il s'agisse de leur vérification, de leur protection, bien sûr, ou de la transparence quant à leur usage — constitue un fondement essentiel de la profession.

À titre personnel, je mesure pleinement combien le métier de collaborateur parlementaire est exigeant. Il implique une grande polyvalence, une disponibilité constante, une forte réactivité, mais aussi une discrétion absolue et une loyauté indéfectible. C'est un métier à haute intensité, souvent passionnant pour qui aime la vie publique, mais qui requiert rigueur, engagement et résilience.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Kevin TEIXEIRA PONTES**

**Retranscription libre de l'entretien du 31 mai 2022 entre les journalistes du journal  
Le Monde (LM) et Monsieur Florian Bachelier (FB)**

**FB :** Alors juste une question, si vous le permettez, vous le sortez quand votre papier ? Vous ne le savez pas ?

**LM :** **Ça dépend de la place, ça dépend de l'actualité et des lignes hiérarchiques. Mais on vous tiendra au courant.**

**FB :** Mais c'est avant ou après les législatives ?

**LM :** **Avant les législatives, parce que ça fait 15 jours à peu près qu'on essaie de poser une date, le plus tôt possible donc c'est très bien déjà qu'on arrive à se voir.**

**FB :** Mais la commande c'est avant les législatives ?

**LM :** **Y'a pas de commande. L'intérêt c'est quand même de faire un bilan de ce que vous avez fait.**

**FB :** Ok.

**LM :** **Et la fin de la législature arrive de toute façon le 21 juin, donc on fait le bilan.**

**FB :** Très bien.

**LM :** **Je crois que Monsieur [inaudible] vous a déjà suivi en circo, il me semble que vous l'avez vu la semaine dernière.**

**FB :** Oui, j'ai déjeuné avec lui.

**LM :** **Donc voilà. Donc nous en fait, on voulait commencer par revenir sur le bilan à la questure, sur comment vous voyez les 5 années qui se sont écoulées, notamment sur le domaine des réformes qui ont été engagées, et voilà, comment vous décrieriez le bilan de ces 5 années à la questure, des réformes qui ont été engagées sous de Rugy, après sous M. Ferrand, et ce que ça signifie, voilà, pour la transformation de l'Institution.**

**FB :** Et bien on a fait la dernière réunion de questure de la législature cet après-midi, 54 dossiers, on a mis 3 heures. On avait justement, si ça vous intéresse, je peux vous le communiquer d'ailleurs, on a fait une rétrospective du bilan de la questure sur l'ensemble des 5 années.

C'est 161 réunions au total et environ 1000 dossiers instruits. Donc, ça concerne, évidemment, c'est le rôle des questeurs, c'est sur le budget, sur les ressources humaines, sur la sécurité, sur le patrimoine, sur un certain nombre d'autorisations, c'est de la compétence du Collège des questeurs.

On en avait déjà parlé, Mme Daramé. En gros, il y a 3 autorités pour faire simple qui peuvent édicter des arrêtés ou prendre des décisions. Il y a le Président tout seul, il y a le Collège des questeurs qui fonctionne en majorité (2/3) et puis vous avez le Bureau de

l'Assemblée nationale où là c'est le Président plus Collège des questeurs plus Vice-présidents plus Secrétaires, donc tous les groupes politiques là sont réunis.

Et sur la grosse matière qu'est le budget, les finances, systématiquement, on a du coup le rôle des questeurs, c'est d'arrêter un projet de budget qu'on présente, qu'on propose au Bureau de l'Assemblée nationale, qui le vote et après, on a la charge de l'exécution de ce budget et on est contrôlé par évidemment le Bureau, mais aussi par la Commission des crédits, alors c'est les trois questeurs de l'Assemblée plus les trois questeurs du Sénat plus un administrateur de la Cour des Comptes et on a aussi une Commission spécifique au sein de l'Assemblée nationale, présidée par Mme Dalloz, une députée de l'opposition, du Jura, qui donne quitus. On a reçu le 5<sup>e</sup> quitus là il y a une dizaine de jours, à peu près.

Voilà. Et puis une chose qu'on a fait aussi, je sais que vous êtes sensible à la transparence, c'est de systématiquement publier les rapports des réunions de questure, en tout cas des prises de décision.

**LM :** Pour entrer un peu dans le détail, sur les réformes qui ont été menées sur les économies notamment, on voit que c'était votre objectif de faire en sorte de rationaliser les dépenses, de moderniser aussi l'Assemblée et de faire en sorte que la gabegie financière qui avait pu être observée lors des précédents mandats soit de nouveau. ... Enfin la gabegie financière, après c'est ce qu'on entend, en tout cas, pour nous, c'était le discours que vous portiez en début de mandat.

**FB :** Je n'ai jamais parlé de gabegie.

**LM :** Oui, vous n'avez jamais parlé de gabegie, c'est mon mot à moi, mais ce que je veux dire, c'est la manière dont certaines dépenses pouvaient paraître superflues, par rapport aux besoins exprimés.

**FB :** On a essayé de rationaliser les choses notamment en mettant en place une direction des achats, une direction des ressources humaines et puis systématiquement, sur les 5 années, on a une volonté politique de diminuer le montant du budget prévisionnel et systématiquement, on a eu un écart positif, enfin d'économies, de moindre dépense d'argent public entre le prévisionnel qui était pourtant à la baisse et ce qu'on appelle les budgets réalisés, c'est à dire les dépenses réellement exécutées.

Donc ça, on a tenu notre ligne et puis en ne demandant pas, alors c'est un combat au quotidien, jamais un euro de plus aux Français, c'est-à-dire de rester sur l'idée que je ne voulais pas augmenter la dotation de l'Etat, parce que la dotation de l'Etat, et bien c'est l'argent du contribuable. Je suis un peu obsessionnel là-dessus.

Et donc, systématiquement, on a financé une partie des investissements sur les réserves, qui sont de l'ordre de 300 millions d'euros. Quand je dis « *pas de gabegie* », ce que je veux dire par là vous pensez bien qu'il faut le dire quand ça vient pas de nous surtout si ça ne vient pas de nous, il y a eu trois prédécesseurs, trois présidents de l'Assemblée nationale, qui ont rendu une partie de leurs réserves, une partie de la réserve de l'Assemblée nationale. Il y a eu le Président Séguin, le Président Emmanuelli et le Président Fabius, si je ne dis pas de bêtises, alors que le Sénat a gardé 2 milliards d'euros de réserve dans ses caisses.

Et puis pardon, sur la réforme en gros ce qu'on voulait faire, c'était aligner sur le droit commun. Donc, on a supprimé le régime spécial de retraite des députés, on a aligné sur le droit commun le régime de protection chômage, et puis on a essayé de supprimer un certain nombre d'avantages, pour ne pas dire de privilèges, qui étaient vécus aujourd'hui en 2017 et 2022 comme des privilèges, c'est-à-dire les billets de train gratuits à vie pour les députés honoraires, un certain nombre de choses de ce type, où on a essayé de gommer en partant de l'idée qu'on avait été élus, alors ça ne date pas de là, qu'on avait été élus dans des conditions particulières, avec un taux d'abstention déjà assez fort en 2017 et aux législatives également, et une radicalisation de l'espace politique, c'est-à-dire de l'extrême droite, de l'extrême gauche, à l'époque et donc sur une dégradation du lien de confiance, si on le dit pudiquement, vraiment pudiquement, entre les Français et leurs élus, et notamment sur une idée qui traîne, consistant à penser qu'on s'engage dans l'action publique pour bénéficier d'avantages particuliers.

C'est aussi pour ça qu'on a supprimé l'IRFM et qu'on a transformé ça en AFM. Ça existe, très typiquement, dans toutes les organisations où on doit justifier de ses frais, de contrôler chaque euro dépensé parce que c'est de l'argent public et c'est envoyer des signaux pour dire que bah non, tout ce qui ressemble à des avantages particuliers, c'est fini.

Et, en partant de l'idée aussi que, j'utilise souvent l'expression « *l'escalier, ça se balaye par le haut, toujours* », en commençant par nous, les députés et puis en engageant aussi une réforme de la fonction publique parlementaire, de l'Assemblée nationale plus exactement. Et tout en essayant d'améliorer, car c'est aussi ça l'objectif, justement les conditions d'exercice des mandats des députés et des équipes parlementaires. Je prends un exemple tout bête justement, les économies qu'on a réalisées sur la suppression des billets de train gratuits à vie pour les députés honoraires et bien on en a économisé une partie et il y a une autre partie qu'on a reventilée pour augmenter de 4 à 10 le nombre d'allers-retours des collaborateurs de circonscription.

**LM :** Et juste sur la réforme de la fonction publique parlementaire, ça a abouti ?

**FB :** Oui, oui, là aussi avec un changement de méthode en cours de mandat, c'est-à-dire que tout au début, il y avait eu un rapport qui a été commandé par le Président De Rugy à l'époque au Secrétaire Général de l'Assemblée nationale et de la Présidence, au Secrétaire Général de la questure – c'est bicéphale comme organisation – et qui est tombé un peu verticalement, à mon goût, et quand le Président Ferrand est arrivé, il a repris ce que j'avais moi proposé au début, c'est à dire réaliser un audit en demandant, en essayant d'interroger tous les gens qui travaillent ici, soit les députés, fonctionnaires, agents contractuels, prestataires, collaborateurs, en partant d'une idée assez basique, que moi j'ai essayé de décliner chez moi, c'est qu'on gagne du temps à demander à ceux qui savent, à ceux qui ont l'expérience et l'expertise parce qu'en général ils ont identifié les problèmes bien mieux que vous et en général ils ont réfléchi aux solutions.

Et donc, c'est ce qu'on a fait, mais ça a pris un peu plus de temps, mais après on a décliné ça en différents champs d'action et puis après avec des arbitrages remportés et des arbitrages que j'ai perdus. Moi, j'étais partisan par exemple d'aligner sur le droit commun le système de protection de la retraite des fonctionnaires et on s'est dit à

l'époque, je n'ai pas convaincu, et donc du coup on s'est dit qu'on attendait la réforme générale, qui pour le coup n'est pas venue.

Donc, bref, et donc on a ouvert un certain nombre de concours, on a contractualisé un certain nombre de fonctions en préservant les statuts d'administrateur et d'administrateur adjoint, on a ouvert les droits syndicaux aux agents contractuels. Voilà, on a supprimé pour les députés les forfaits obsèques, je crois qu'on en avait parlé quand vous étiez venue. Vous vous rappelez cette histoire, non ? Pas trop ?

**LM :** Oui, si, il me semble.

**FB :** C'était quand je suis arrivé en fait, j'avais beaucoup de parapheurs papier et donc le travail des questeurs, on a un mois de garde chacun, quand on parle de l'exécution du budget, en fait, vous validez ou non des dépenses et moi j'avais plusieurs fois, à la rentrée septembre octobre 2017, des forfaits obsèques.

Donc j'avais interrogé mon administration en disant « *de quoi il s'agit ?* » et on m'avait dit 2 semaines et demi après que c'était un dispositif qui permettait de payer les obsèques ou crémation des députés, anciens députés, conjoints des députés et anciens députés, enfants des députés et anciens députés, fonctionnaires, anciens fonctionnaires, enfin bref [inaudible].

Et donc j'avais posé ma 2<sup>e</sup> question, je m'en souviens : « *est-ce que dans la vraie vie, est-ce que dans une autre institution, il y a un dispositif similaire qui existe ?* ». Et on m'avait répondu évidemment que non, que c'était trois mois du dernier traitement et donc une inégalité devant les obsèques, si j'ose dire, en tout cas pour les fonctionnaires car les grilles de salaires montent assez haut. Et donc j'avais demandé si ça existait ailleurs, et on m'avait dit non sauf au Sénat, où c'est 6 mois. Et puis au Parlement européen, c'est 2250 euros, c'est un forfait forfaitisé si j'ose dire.

Et 3<sup>e</sup> question, j'ai demandé, « *vous ne m'en avez pas parlé donc ça ne doit pas être une grosse somme* », et on m'avait répondu, « *non, c'est 900 000 euros par an* ». Et donc, moi je suis allé au Bureau en disant, moi je veux supprimer ça, on commence par nous, toujours pas le haut, on commence par nous, je n'ai pas convaincu sur la suppression totale, je me suis rabattu sur 2250 euros et puis là, est arrivée en début d'année dernière, vous avez dû en entendre parler, la suppression chez les fonctionnaires de ce dispositif, en tout cas le forfait.

On a supprimé également pour les députés une ligne de crédit qui existait en *crédit revolving* si j'ose dire. Ça, on l'a supprimé en début de mandat et on l'a supprimé pour les fonctionnaires et ce qui avait été supprimé par nos prédécesseurs, c'était un prêt d'accession logement, ça, c'était la majorité socialiste qui l'avait supprimé, je crois que c'est Bartolone et on l'a supprimé pour les fonctionnaires en début d'année 2022.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a fait « *trois paniers de réforme* », le dernier a abouti en tout début d'année 2022, avec d'ailleurs un jour de grève sur ce sujet et une menace d'un syndicaliste d'une campagne de diffamation dans la presse, quelques jours avant les législatives. D'où ma question tout à l'heure.

**LM :** **Sur la philosophie plus largement des réformes et sur la nécessité de donner davantage de moyens aux députés, est-ce que vous pouvez détailler notamment sur**

**les effets que ça a eu concrètement pour améliorer leur travail, si vous avez vu des différences ou pas, est-ce que vous avez eu des retours de députés qui vous disent que ça a été des réformes qui leur ont été bénéfiques ?**

**FB :** Oui clairement, notamment sur tout ce qui a été numérisation, il y avait un petit choc culturel en arrivant ici [inaudible], donc il y a eu un redéploiement des bornes Wifi et un accès aux boîtes mails des députés hors de l'Assemblée nationale, enfin des choses qui me semblent assez évidentes, qui n'existaient pas ici.

Aussi le remplacement des impressions papiers par des tablettes, au début ce qu'on a fait, ce sont évidemment des mesures d'économie, de protection environnementale mais aussi une amélioration d'effectivité du travail, des conditions de travail, d'exercice du mandat plus exactement. Donc voilà, ce type d'exemples, il y a aussi un plan vélo, un parc de véhicules électriques, un plan carbone qu'on vient d'initier, le tri des déchets, des économies de chauffage et d'énergie etc, etc... Mais ça rejoint, bref c'est le RSE, c'est-à-dire à la fois des économies, des améliorations des conditions de travail et de la protection environnementale.

**LM :** **Sur les hausses d'enveloppes à la fois sur l'accès au logement et celle sur la dotation de matériel des députés, est ce que vous avez des retours ? Est-ce que ce sont des réformes qui sont pérennisées sur le long terme ? Est-ce que pour le coup vous voyez qu'il y a des répercussions sur le budget ? Est-ce que ça a été - comment dire - est ce que les dépenses ont été comblées par le trou ? Comment ça se stabilise, vu que la dernière fois que vous m'en avez parlé c'était il y a deux ans, comment ça se stabilise ?**

**FB :** Sur la dotation d'hébergement, on s'est aligné sur le Sénat, ça nous arrive. En gros en partant d'une idée simple avec une difficulté de comparatifs, c'est à dire pour le dire clairement, les députés ont été deux fois plus présents ici que sous les mandatures précédentes, du fait, assez simplement, de l'arrêt du cumul des mandats qui a été justement décidé par nos prédécesseurs. Et cette idée-là de la dotation hébergement, elle est venue d'un constat de l'explosion justement du budget hébergement par hôtel, c'est à dire qu'il y a une partie des députés qui dorment dans leur chambre, dans leur bureau chambre et une partie qu'on ne peut pas loger ici alors on avait assez sensiblement des budgets de 3200 euros par mois, en gros [inaudible] qui nous ont fait dire qu'on avait peut-être pas vocation forcément à financer le groupe Accor et qu'il fallait peut être trouver des solutions plus adaptées.

Et donc on s'est calé sur la dotation hébergement du Sénat en disant ça coûtera moins cher, donc c'est une économie de 2000 euros par mois pour être très clair dès qu'il y a un député qui sortait de l'hôtel pour être dans un logement, et en partant de l'idée - j'entends bien que de l'extérieur - j'ai lu dans vos papiers que c'est une somme importante pour des gens qui gagnent déjà pas mal - mais ce qu'il faut bien intégrer, c'est que les députés ne sont pas forcément parisiens, la grande majorité ne l'est pas et quand ils sont ici, ils sont en déplacement. Et donc ça a permis de faire des économies, mais là où c'est difficile de les chiffrer, c'est que le coût de l'hôtellerie sous les mandatures précédentes n'était pas le même. Mais en tout cas, ça a permis de plier la courbe de l'augmentation du budget hôtellerie de l'Assemblée.

Et en DMD, il y a eu une augmentation, on a commencé par ça, une augmentation de 10% du crédit collaborateur donc pour pouvoir soit embaucher plus, soit rémunérer mieux, soit les deux. On a fait aussi une chose qui est assez importante, c'est la désannualisation et le décloisonnement des dépenses et toujours dans un seul sens, celui des collaborateurs, c'est à dire qu'en gros les enveloppes informatiques, ou DMD, donc c'est les correspondances principalement, tout ce qui n'est pas dépensé là, pouvait être, peut être redirigé sur la dotation collaborateurs, en plus des 10%, et on a augmenté aussi un petit peu le crédit informatique parce que les besoins sont un peu différents des mandatures précédentes, et puis la DMD, on l'a revalorisée aussi.

Ce n'est pas une enveloppe qui a été augmentée, mais un plafond qui a été relevé, donc ça veut dire on va le voir en fin d'année, en fin de mandature, on va voir exactement ce qui a été dépensé en plus en se disant clairement que cette augmentation, en gros, c'est du 1%, c'est à dire que pour 1 euro de relèvement de plafond, imaginons l'hypothèse du 100% consommé, ce n'est pas le cas, en gros, on le prend sur les 100 euros d'économie d'argent public, systématiquement on a fait ça.

En gros, ça fait que les investissements qu'on devait réaliser de façon à améliorer les conditions de travail des équipes parlementaires, on ne voulait pas que les [inaudible] impactent sur une augmentation de la dotation, que ça ne coûte pas un euro de plus au contribuable, donc ça veut dire qu'on finance sur les économies [inaudible].

**LM : La dotation de l'Etat, vous n'avez pas demandé à ce qu'elle soit augmentée en 5 ans. C'est ça ?**

**FB :** Non, non.

**LM : Dernière question de mon côté, on voulait vérifier : vous avez un secrétariat particulier, un maître d'hôtel, un chef cuisinier, un appartement de fonction avec la partie qui fait réception, et le chauffeur vous ne l'avez plus, c'est ça ?**

**FB :** Non, je l'ai supprimé tout de suite.

**LM : Tout de suite ? en 2017 ?**

**FB :** Non, en 2018 peut être.

**LM : 2018 ?**

**FB :** Fin 2017, début 2018, donc j'utilise soit le métro, soit le parc automobile de l'Assemblée et j'avais proposé ça notamment aux présidents de Commission mais je ne les ai pas convaincus.

Oui, un appartement de fonction, en revanche les salons de réception auxquels sont attachés le maître d'hôtel et le chef cuisinier, ce n'est pas mon maître d'hôtel, ce n'est pas mon chef, ils sont attachés au salon de réception qui n'est pas le mien, qui est mis à disposition de tous les députés qui le demandent et peu importe les sensibilités politiques.

**LM : Du coup je me demandais si vous aviez en tête le nombre de collaborateurs que vous avez eus pendant ce quinquennat et quelles étaient leurs missions ?**

**FB :** 28, je suis sûr que vous le saviez.

**LM : Quelles étaient leurs missions ?**

**FB :** Collaborateurs parlementaires.

**LM : Oui, tout à fait, mais concrètement au quotidien, c'est quoi de travailler pour vous ? Qu'est-ce que fait un collaborateur à Paris ? Qu'est-ce que fait un collaborateur à Rennes ?**

**FB :** Ce que font les collaborateurs parlementaires ? Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question.

**LM : C'est une question toute simple, concrètement, qu'est-ce que vous leur demandez ? Qu'est-ce que vous attendez d'eux ? Chaque Député, comme il n'y a pas de fiche de poste précise, chaque député peut demander...**

**FB :** Ça a été une évolution justement le travail sur les fiches de poste. Les collaborateurs ici à l'Assemblée nationale, ils font des recherches, ils font des projets de rédaction.

**LM : Mais concrètement pour vous ? Pour une semaine, par exemple, cette semaine que font vos collaborateurs parlementaires ?**

**FB :** Cette semaine est particulière, on est en campagne.

**LM : Oui, hé bien dites-moi, ou une semaine en 2020 ou 2017, peu importe.**

**FB :** Est-ce que vous pouvez reformuler votre question ?

**LM : Que font vos collaborateurs parlementaires ?**

**FB :** Ce que font tous les collaborateurs parlementaires : lire des rapports, des rédactions, des recherches, suivant les thèmes.

En circonscription, c'est souvent déjà l'accueil téléphonique, les réponses aux messages, c'est traiter les demandes, c'est trouver des solutions concrètes, c'est intervenir pour organiser des rendez-vous, ce genre de choses.

**LM : Et comment on peut expliquer que vous en avez eu 28, ce qui paraît être un chiffre assez élevé ?**

**FB :** Ça s'explique par le fait que moi, je contractualise avec l'ensemble des collaborateurs, que les questeurs ont 75% de dotation en plus pour justement les collaborateurs et après, si vous regardez les 28, il y a des contrats à durée déterminée avec des missions spécifiques sur un temps donné.

**LM : Concrètement, c'est quoi les missions spécifiques sur un temps donné ?**

**FB :** Ça va être pour une étude sur une thématique particulière : le grand âge, par exemple, où là j'ai besoin d'une expertise un peu particulière, sur une durée déterminée, et puis après, j'ai eu des départs, des gens qui sont partis chez Franck Riester, j'en ai un qui est parti dans une entreprise, un autre parce qu'il était papa, ce genre de choses.

**LM : Et sur la mission que vous avez citée en exemple, c'était dans le cadre du travail parlementaire sur un projet de loi [inaudible] ?**

**FB :** Non, c'est parce que j'ai beaucoup d'acteurs de la santé, du grand âge et du handicap, chez moi, du coup, j'avais besoin de ces retours d'expertise, de recherches et après ça fait partie des choses qu'on fait concrètement quand on est parlementaire, c'est d'essayer d'identifier justement les problèmes spécifiques, c'est d'échanger avec un maximum d'expertise et d'expérience sur le terrain pour savoir pourquoi la bonne idée qu'on a cru bonne ici, en fait elle n'atterrit pas du tout, pourquoi j'ai eu 40 réunions qui ont commencé par « *nous, nous sommes les oubliés du Ségur* », comment est-ce qu'on peut être un peu plus malin et un peu plus fin sur un territoire déterminé, où il y a des acteurs un peu spécifiques, etc, etc...

En gros comment est-ce qu'on fait concrètement chez nous pour qu'on ait des résultats un peu meilleurs ?

**LM :** **C'est des notes qui remontaient plus haut ?**

**FB :** Non, ce sont des échanges avec les ministres, avec les autres parlementaires, etc.... C'est un peu pour pallier une des trois missions des députés constitutionnellement. C'est l'évaluation des politiques publiques et donc ça, ça permet - après chacun a ses thèmes particuliers - d'être un peu plus fin dans l'analyse, dans l'approche.

Par exemple, hier matin, j'étais à la maison médicale de l'Hermitage, une commune de ma circonscription. J'ai échangé pendant deux heures sur ces thématiques là, sur le *numerus clausus*, sur la difficulté d'attractivité, sur les [inaudible] de souffrance, sur les partenariats public-privé / médecine libérale qui ne sont pas idéals d'ailleurs, sur est-ce qu'il faut revenir sur un système de garde, sur est-ce que il faut affecter un an un étudiant pour faire de la médecine dans un désert médical.

Ce genre de choses où vous revenez ici en disant c'est pas tout à fait comme on le vit, car si vous demandez à votre administration si ça a un effet positif ce qu'on vient de décider et [inaudible] de mettre en place sur les budgets, ce qu'on a évoqué, systématiquement, on vous répond oui. Quand vous confrontez ça aux réalités du terrain, vous avez des écarts, ce qui vous permet de revenir ici en disant « *Cher Ministre ou Cher Collègue, on est à côté de la plaque* » [inaudible].

**LM :** **Justement, vous devez connaître le site « *Regardcitoyen* » qui a publié récemment ses données et qui indique que vous n'aviez pas produit beaucoup de rapports [inaudible] expliquer à vos collègues quel est le souci. Alors voilà, vous le faites comment pour expliquer que les statistiques soient assez faibles sur ce site ?**

**FB :** Vous vous basez sur « *Regardcitoyen* » pour faire votre enquête ?

**LM :** **Ça en fait partie.**

**FB :** Alors vous ne voyez pas les 161 rapports de la questure.

**LM :** **Oui, les 161 rapports de la questure ? Donc du coup vous expliquez ça par le fait que vous êtes engagé dans la questure, particulièrement ?**

**FB :** Non, pas que, non je les avais reçus d'ailleurs Regardcitoyen tout au début de la mandature parce que justement il y avait, en gros, les premiers au classement, c'est les présidents de séance qui ont pour fonction de [inaudible].

Donc on a même imaginé un moment donné avoir un système plus fin parce que ça contribue justement de cette dégradation du lien de confiance. Pour être très clair, je ne suis pas une exception, moi ça fait 5 ans que je me consacre exclusivement à ça, 7 jours / 7, je prends deux semaines de vacances par an et mes journées, c'est 19 heures. Et je ne m'en plains pas.

**LM : Concrètement du coup qu'est-ce qui manque ? Qu'est-ce qu'ils devraient comptabiliser ?**

**FB :** Et bien par exemple tout le travail en circonscription, ça n'existe pas, alors que pour moi c'est la base, on est des porte-paroles, des avocats du territoire si je peux utiliser cette expression-là.

Je pense qu'on est bien plus utiles, on sert mieux l'intérêt général à être au contact de nos concitoyens chez nous et à venir ici. Après je pense qu'on n'a pas été assez courageux, qu'on n'est pas allé assez loin sur un certain nombre de réformes institutionnelles.

Moi, je suis pour la réduction du nombre de parlementaires, je reste pour la réduction des élus d'ailleurs, je suis pour la proportionnelle, je suis pour la fusion du Sénat et du CESE, je suis pour l'intégration d'une convention citoyenne à cette fusion Sénat CESE, je suis pour la fusion Conseil Régional / Conseil Départemental.

Il y a une chose que je trouve bien justement chez les Allemands, c'est qu'on a souvent ce constat-là qui nous est parfois opposé, « *alors que vous passez des heures et des heures à essayer de servir. Quand vous êtes ici, on vous dit « ben on ne vous voit pas », et quand vous êtes à l'Hermitage à 3h du matin et bien on vous dit « on ne vous voit pas dans l'hémicycle »* ». Et un de mes boulots c'est justement, comme le fait un Président de groupe, d'organiser le fait que pour tous les textes, la majorité reste majoritaire, on arrive à avoir une espèce d'organisation qui permette à 3h du matin d'être sur autre chose que d'appuyer sur des boutons.

**LM : Et du coup, concrètement, une semaine habituelle ?**

**FB :** Oui, l'exemple allemand, excusez-moi. Je trouve ça bien parce que en gros c'est une période d'un mois au Bundestag et une période à la maison et, pour le coup, d'avancer pourquoi on n'est pas là parce qu'on est là.

**LM : Bien sûr et donc vous, une semaine concrètement ? Cette semaine, vous allez me dire c'est un peu particulier, mais pour un mandat actuellement ?**

**FB :** En fait chaque semaine, ce n'est pas pour ne pas répondre à votre question, mais chaque semaine a été très différente depuis le début, chaque période a été très différente. La période de deux ans des confinements etc, l'essentiel des journées, c'était de la visioconférence avec les CCI, avec les chambres des métiers, avec les ordres notamment, de soins, de santé et d'accompagnement. Tous les corps intermédiaires justement, dont certains ont peut-être mieux mesurer l'intérêt, les syndicats, etc, etc.

**LM : Hors confinement, du coup ?**

**FB :** Hors confinement, c'est beaucoup, beaucoup de terrain.

**LM : Concrètement beaucoup de terrain, c'est du lundi au vendredi à Rennes ?**

**FB :** Ça dépend des périodes, depuis le déconfinement justement, parce qu'on n'a pas eu ces temps de contacts et parce qu'il n'y a pas eu toutes les manifestations, les rencontres, etc, etc. C'est 5 jours sur 7. La première année, c'était moitié-moitié. Pendant le confinement, c'était beaucoup de visios, soit à Rennes, soit ici.

Là, par exemple cette semaine, je fais l'aller-retour pour la dernière réunion de questure, j'ai deux rendez-vous, à 20 heures et à 21 heures. Hier j'étais, c'est une semaine particulière, mais hier j'étais en tant que député, j'étais à la maison médicale de l'Hermitage, je suis allé voir la direction régionale météo France, voilà.

**LM : D'accord alors sur un autre sujet, avez-vous appelé votre concurrent chez les Républicains, Maël Tournade, pour lui demander de se désister ?**

**FB :** Non j'ai su que vous le demandiez. Non.

**LM : « Non » vous ne l'avez pas appelé ?**

**FB :** Si, on s'est parlé mais absolument pas pour. Alors, quel est le sens de la question ?

**LM : La question, moi encore une fois, moi je reste sur les faits.**

**FB :** Est-ce que je l'ai appelé ? Oui.

**LM : Et vous lui avez dit quoi ?**

**FB :** Ce que je lui ai dit sur France 3, c'est-à-dire – non, je ne mens pas pour répondre à la question – on a eu une discussion sur le plateau de France 3 où on a enregistré un certain nombre de débats sur ma circonscription, la 8, et sur celle de Saint Malo, la 7 et puis, pendant l'attente, on a échangé sur le fait qu'Isabelle Le Callennec faisait finalement l'inverse de ce qu'elle avait dit dans Ouest France une semaine plus tôt, c'est-à-dire [inaudible].

J'ai rencontré ce jeune homme qui faisait ses études à Nice, même pas sur la circo et donc on a échangé sur le fait qu'il y avait un risque fort Mélenchon sur la [inaudible] circonscription et à la fin de l'entretien, moi je repartais, lui aussi et il m'a demandé de le rappeler. Donc je l'ai rappelé et on a échangé sur ce sujet mais en aucun cas sur l'accord que j'ai pu entendre.

**LM : Et, est ce que vous avez appelé sa suppléante le vendredi 20 mai ?**

**FB :** Je l'ai eue, oui, parce qu'elle a essayé de me joindre parce que, quelqu'un m'a dit, enfin bref, un de ses amis parce qu'elle est sur la liste, une des listes d'opposition municipale, a dit en fait qu'elle ne connaissait pas le titulaire, le candidat et que du coup, on a échangé sur le risque Mélenchon.

**LM : Vous confirmez ne pas lui avoir demandé ?**

**FB :** Je confirme, oui.

**LM : D'accord, alors toujours sur le local, vous avez invité votre compagne, Carole Gandon, à diverses cérémonies, je pense notamment à l'inauguration du TGV à Rennes en juillet 2017, donc elle n'était pas sur la liste.**

### **Comment expliquer ces invitations ?**

**FB :** C'est pas moi qui invite ma compagne, elle est complètement indépendante

**LM :** **Elle n'était sur les invitations, contrairement à vous.**

**FB :** Il faut le lui demander.

**LM :** **Vous confirmez qu'elle n'était pas sur la liste d'invitations ?**

**FB :** Pourquoi vous me posez la question ?

**LM :** **Je vous demande pourquoi vous l'avez faite venir avec vous ?**

**FB :** En fait ce n'est pas un animal de compagnie, ma compagne, [inaudible], je peux vous dire que ce n'est pas moi qui l'invite. Il se trouve qu'elle a fait toute la campagne d'Emmanuel Macron, donc je pense qu'il y a un lien mais ce n'est pas moi qui fais les invitations.

**LM :** **Non, justement mais elle n'était pas sur les invitations.**

**FB :** Mais ce n'est pas moi qui lui est dit de venir, voilà, clairement.

**LM :** **On l'a également contactée pour discuter avec elle, mais elle ne nous a pas répondu pour l'heure.**

**Et est-ce qu'elle habitait avec vous à la questure ou à Rennes ?**

**FB :** Quand ça ?

**LM :** **Est-ce qu'elle est venue habiter avec vous à la questure ?**

**FB :** Non, elle habite à Rennes. Son petit garçon, si ça vous intéresse, de 7 ans et demi est en garde alternée et donc elle habite à Rennes, elle est élue à Rennes si vous voulez savoir.

**LM :** **Elle a été élue en 2020 si je ne dis pas de bêtises, elle aurait pu vivre avec vous.**

**FB :** Ça nous est arrivé de partager un lit, oui, si c'est ça le sens de la question. Je vis avec ma femme.

**LM :** **Donc du coup, elle n'était pas à Paris, elle n'habitait pas chez vous à la questure ?**

**FB :** Je ne comprends pas le sens de la question...est ce que ma compagne vient me voir de temps en temps à Paris ? Oui.

Est-ce qu'elle habite là ? Non et moi je n'habite pas là non plus.

**LM :** **Elle habite à Rennes.**

**FB :** Comme moi.

**LM :** **Comme vous, d'accord.**

**Comment expliquer donc que vous avez demandé un document en juillet 2017 au secrétaire général de la questure pour lui permettre de demander le chômage permettant un suivi de conjoint. Donc quitter Rennes pour aller à Paris ? Comment expliquer que vous ayez demandé ce document ?**

**FB :** Alors expliquez-moi.

**LM :** **Vous avez demandé un document à Christophe Pallez, qui était à l'époque secrétaire général de la questure, un document qui permet d'être présenté à Pôle emploi ensuite pour faire une démission pour suivi de conjoint. Donc ce document explique que vous devez vivre à Paris et donc que votre conjointe doive vous suivre.**

**FB :** Je n'en ai aucun souvenir. Mais ce que je peux vous dire c'est que par exemple elle bénéficiait de droits qu'elle n'a pas demandés, justement pour éviter qu'il y ait la moindre ambiguïté.

**LM :** **C'est-à-dire ?**

**FB :** Et bien par exemple, elle avait des droits au chômage qu'elle n'a pas demandé à toucher. C'est quoi le sens de la question ?

**LM :** **Je vous demande encore une fois si vous avez demandé ce document et si oui, pourquoi ?**

**FB :** Non, mais derrière c'est quoi ? C'est quoi l'idée ?

**LM :** **Y'a jamais d'idée .**

**FB :** Y'a pas d'idée ? C'est vrai ?

**LM :** **Que des questions sur les faits.**

**FB :** Parce que pardon, c'est un portrait du Député, ce n'est pas un portrait intime j'imagine.

**LM :** **De fait, Madame Gandon est extrêmement présente quand on travaille sur vous.**

**FB :** C'est ma compagne.

**LM :** **Pas qu'en tant que compagne.**

**FB :** Mais elle est aussi élue, elle est aussi membre de la République en marche, elle a aussi été référente départementale [inaudible].

**LM :** **Oui, justement.**

**Je pense qu'on est bon pour moi, est ce que tu as d'autres questions ? J'ai peur d'oublier quelque chose, mais sur les réformes on est bon [inaudible].**

**FB :** Juste pour vous interroger parce que ça me trouble la question sur ma compagne. L'idée c'est quoi ? C'est que c'est un emploi caché ? Le bénéfice d'avantages particuliers ?

**LM :** **Non, on s'interroge sur le sens de cette demande.**

**FB :** Non mais derrière votre question.

**LM :** **Y'a rien derrière.**

**FB :** Est-ce qu'elle habite avec moi, tout ça ...en vérité, je vais vous dire, je suis paranoïaque par ma formation d'avocat et au demeurant parce que je prône un certain nombre de choses et que je pense avoir un bilan dans le domaine de l'exemplarité, je fais triplement attention à ça et je reste sur un principe qui est assez basique qu'un Bâtonnier qui était

mon ancien professeur de déontologie m'expliquait : si vous vous interrogez sur le point de savoir si ce que vous faites est conforme aux règles déontologiques, si vous vous interrogez, c'est que vous avez la réponse. Et donc, vous faites autrement.

C'est ce qui fait qu'il y a tout une série de choses auxquelles j'ai droit mais qui ne correspondent pas à l'époque par exemple, enfin bref. Par exemple, sur les 150 euros d'argent qu'on peut retirer chaque semaine etc, etc, je trouve ça complètement con et j'avais demandé à ce que ce soit supprimé. Ça fait partie des arbitrages que j'ai perdus.

Et pour être très clair, je n'ai pas, je vais vous donner un autre exemple, moi j'ai quitté mon cabinet d'avocat, c'est 11 ans d'investissement personnel, je suis parti pas parce que la loi me l'imposait mais parce que, 1, c'était un engagement de campagne, 2, je voulais consacrer tout mon temps et 3, en terme de conflit d'intérêt potentiel, c'était [inaudible]. J'en suis parti, j'ai revendu au même prix que j'avais acheté mes titres alors que j'avais grandement développé l'activité.

Ce que je veux dire par là, c'est pas dire « *youkaidi, youkaida, je suis un saint* », c'est juste dire que je n'ai pas fait tout ça pour essayer de gratter un avantage ni pour moi, ni pour ma famille.

Si je me suis engagé dans la vie publique, c'est pour combattre ça. Et il n'y a pas un jour où je n'ai pas un doute sur, je m'interroge.

**LM : Sur quoi ?**

**FB :** Sur comment est-ce qu'on arrive à retisser le lien de confiance, comment est-ce qu'on arrive à redonner confiance dans les élus.

Mais ça fait partie des choses qu'on a pas suffisamment réussi à reconstruire, c'est du temps long, ce n'est pas en 5 ans qu'on arrive à faire ça. Mais pour le coup, ce que j'ai essayé de faire en arrivant ici, c'est de participer à ce combat.

Et que mon intérêt particulier était surtout de ne rien bouger de ne rien changer dans cette maison, où je me serais fait beaucoup plus d'amis, où il y aurait eu peut-être moins de retours de votre côté.

Comment vous est venue, l'idée si je peux me permettre une question, de ce portrait de fin de mandature.

**LM : Comment m'est venue l'idée ? C'est un bilan, vous êtes une personne importante.**

**FB :** Je n'ai pas souvenir d'avoir vu d'autres députés, moi je suis rien, qu'un humble militant [inaudible].

**LM : Vous êtes questeur.**

**FB :** Oui, oui, mais j'ai essayé de le vendre chaque année le bilan, on rend des comptes depuis le début.

**LM : Mais là ça nous intéresse.**

**FB :** [inaudible]

**LM :** On parle aussi du bilan de la questure et sur 5 ans, c'est quand même plus intéressant, parce que la première année, comme vous le savez, le renouvellement des députés...

**FB :** Oui.

**LM :** Il y a toujours des choses plus importantes et puis la crise sanitaire ça a été un trou noir...

**FB :** [inaudible]

**LM :** C'est tout bon. Merci beaucoup.

**FB :** Merci, au revoir



Le Préfet  
Directeur de cabinet  
du Président de la République



Paris, le 13 mai 2025

Monsieur le Premier Questeur,

Vous m'avez saisi afin que j'effectue des recherches nécessaires à attester ou pas que vous avez été reçu par le Chef de l'Etat durant le premier semestre 2020.

Au regard du résultat de mes recherches, je peux attester que vous n'avez pas eu d'entretien avec le Président de la République durant cette période.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Questeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrice FAURE

Monsieur Florian BACHELIER  
Premier Questeur